

BILAN DU GARANT

Projet RÉPONSES
« Réduire les pollutions en santé
environnement » autour de
l'étang de Berre

Concertation préalable

Mission de conseil et d'appui
méthodologique

5 décembre 2018 – 12 décembre 2019

Xavier Derrien
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 27 janvier 2020

Bilan du garant

Projet RÉPONSES

« Réduire les pollutions en santé environnement » autour de l'étang de Berre »

Concertation préalable

Mission de conseil et d'appui méthodologique
5 décembre 2018 – 12 décembre 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	3
LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	8
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	10
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	13
Les moyens pour s'informer	13
Les moyens pour participer	13
Déroulement	14
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	15
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	16
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC.....	17
Poursuivre des temps de concertation dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du projet RÉPONSES sur la thématique de la qualité de l'air	17
Mettre en place une instance pérenne de concertation avec les citoyens dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du projet RÉPONSES sur la thématique de la qualité de l'air ...	18
Mettre en place un dispositif de garantie de la concertation post définition du plan d'actions du projet RÉPONSES sur la thématique de la qualité de l'air	18
LISTE DES ANNEXES	19

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE : Le SPPPI PACA**

Le projet « Réduire les pollutions en santé environnement » (RÉPONSES) autour de l'étang de Berre est porté par le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) PACA qui est un outil de dialogue et de concertation pour la prévention des pollutions, des risques industriels et de leurs impacts sur l'environnement et la santé, sur la région PACA. Réunies au sein du club des SPPPI, de telles structures existent au niveau national dans les principaux bassins industriels. Le SPPPI PACA est le premier à avoir été créé, en 1971, sur le territoire fortement industrialisé de Fos-sur-Mer.

Il est fondé sur un fonctionnement collégial, regroupant les acteurs que sont : les associations, les collectivités territoriales, l'Etat et les services assimilés (établissements publics), les entreprises industrielles et les salariés. Depuis 2008, le SPPPI PACA a engagé une mutation de son mode de fonctionnement et de sa gouvernance. Auparavant, le secrétariat technique était assuré par la DRIRE (service intégré désormais à la DREAL PACA). La structure s'est dotée en 2012 d'un outil de gestion propre sous forme associative, volontairement sans présidence : le GES-SPPPI.

Le SPPPI PACA a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme. Il a pour vocation à constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer son efficacité,
- le partage et la diffusion d'informations.

Les axes de travail définis depuis 2010 concernent : la santé/environnement, les risques majeurs, les déchets, ainsi que les sites et sols pollués.

- **CONTEXTE :**

Le pourtour de l'étang de Berre concentre 321 000 habitants (données 2010), une importante densité d'infrastructures de transport ainsi qu'un grand nombre d'installations et d'activités industrielles, avec les moyens de transport associés.

Les résultats publiés dans différentes études récentes ayant pour objet de déterminer un lien entre la nature des polluants sur le territoire et leur impact supposé sur la santé et l'environnement, ont renforcé les craintes de la population autour des effets de la pollution sur la santé et l'environnement.

Parmi ces études, on peut citer en 2017 « **Fos-Epseal (Etude participative en santé environnement ancrée localement)** » menée par une équipe franco-américaine soutenue par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, basée au Centre Norbert Elias (Marseille), « **Campagne**

d'analyses sur des produits alimentaires du pourtour du Golfe de Fos » menée en 2018 par l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF), en 2018 également l'étude « **Index** » lancée par l'Institut Écociroyen pour la Connaissance des Pollutions (IECP) et l'étude « **SCENARII** » menée par Atmosud. On pourrait également mentionner l'étude **Revela 13** menée par l'Observatoire Régional de Santé. Ces études sont toutes recensées sur le site Enviro'Fos hébergé par le SPPPI PACA (plateforme internet dont l'objectif est de mettre à disposition les études liées à l'environnement sur le territoire de Fos-sur-Mer et depuis 2018, sur le territoire du Bassin Minier de Provence).

Dans son rapport n° 011104-01 de février 2018 intitulé « **La Pollution de l'air dans le secteur de l'étang de Berre** », le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) recensait l'ensemble des études effectuées autour de l'étang de Berre. Il encourageait alors les pouvoirs publics à poursuivre leurs efforts en matière de réduction des émissions polluantes, à proposer un programme territorial en santé environnement sur un diagnostic partagé par tous les acteurs, à améliorer l'information des populations et à mettre en place un dispositif de concertation renforcée sous la forme de processus innovants, sur les questions sanitaires et environnementales, avec l'appui de la CNDP.

A alors émergée au sein du SPPPI PACA la volonté de se saisir de cette question de santé/environnement, afin d'entendre les attentes et les préoccupations des populations locales, d'y apporter des réponses et progresser de manière concrète sur cette thématique.

- **OBJET :**

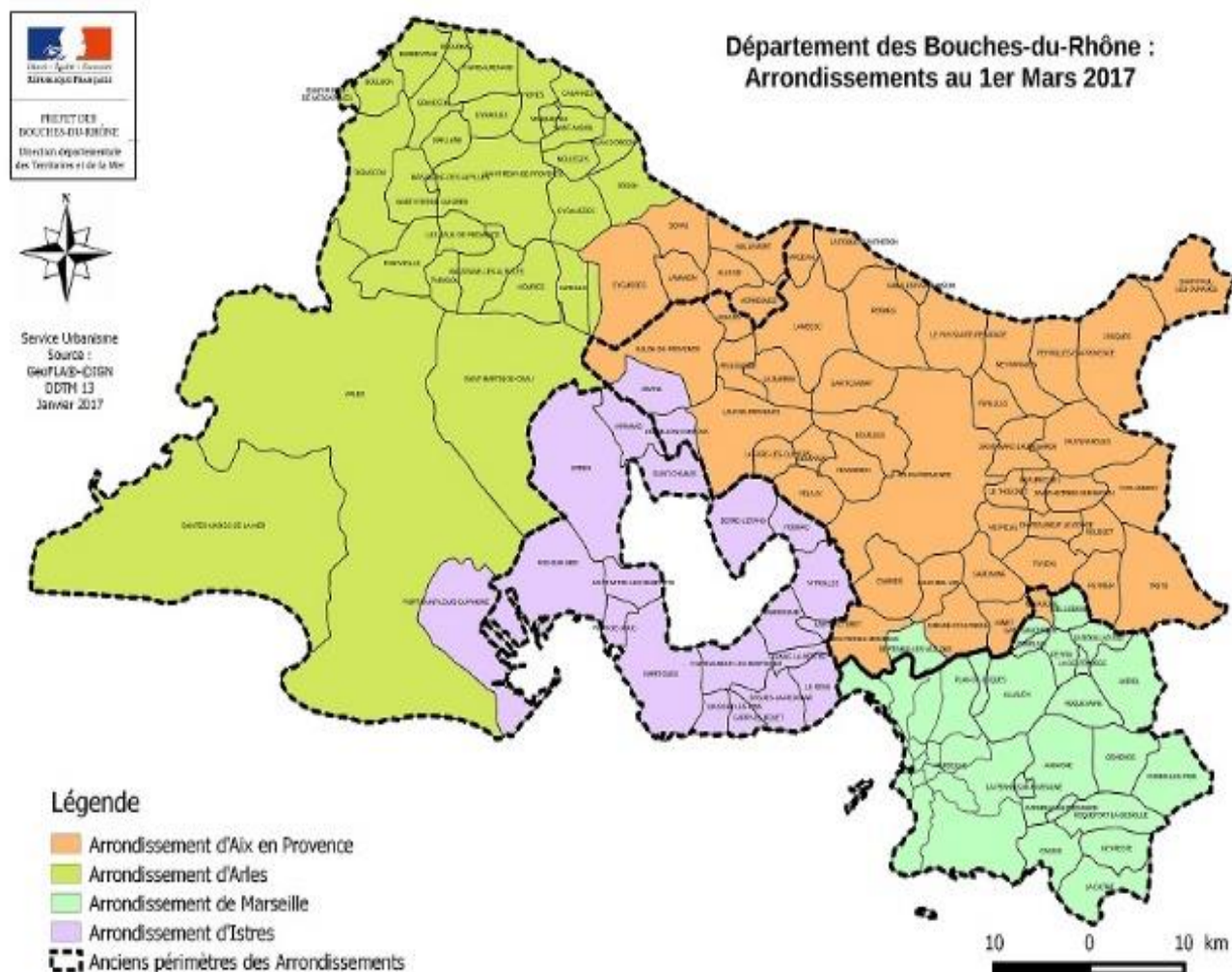
Le but du projet RÉPONSES est d'apporter des réponses et des solutions concrètes aux attentes des populations sur les questions de santé et d'environnement, en poursuivant quatre objectifs :

- Instaurer un dialogue constructif entre les parties prenantes, dont les habitants,
- Impulser de nouvelles actions à mettre en place (réduction des émissions, réglementation, prévention et offre de soins, amélioration des connaissances, information et communication, recherche...),
- offrir à tous une information centralisée, indépendante, accessible et fiable, de la situation en termes de santé et d'environnement et des actions en cours pour l'améliorer,
- Pérenniser le dispositif.

- **SITUATION DU PROJET :**

Le projet est déployé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Istres (21 communes) : Berre l'Étang, Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Cornillon-Confoux, Ensues-la-Redonne, Fos-sur-Mer, Gignac-la-

Nerthe, Grans, Istres, Marignane, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Port Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Le Rove, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins et Vitrolles.



Source : dossier de concertation

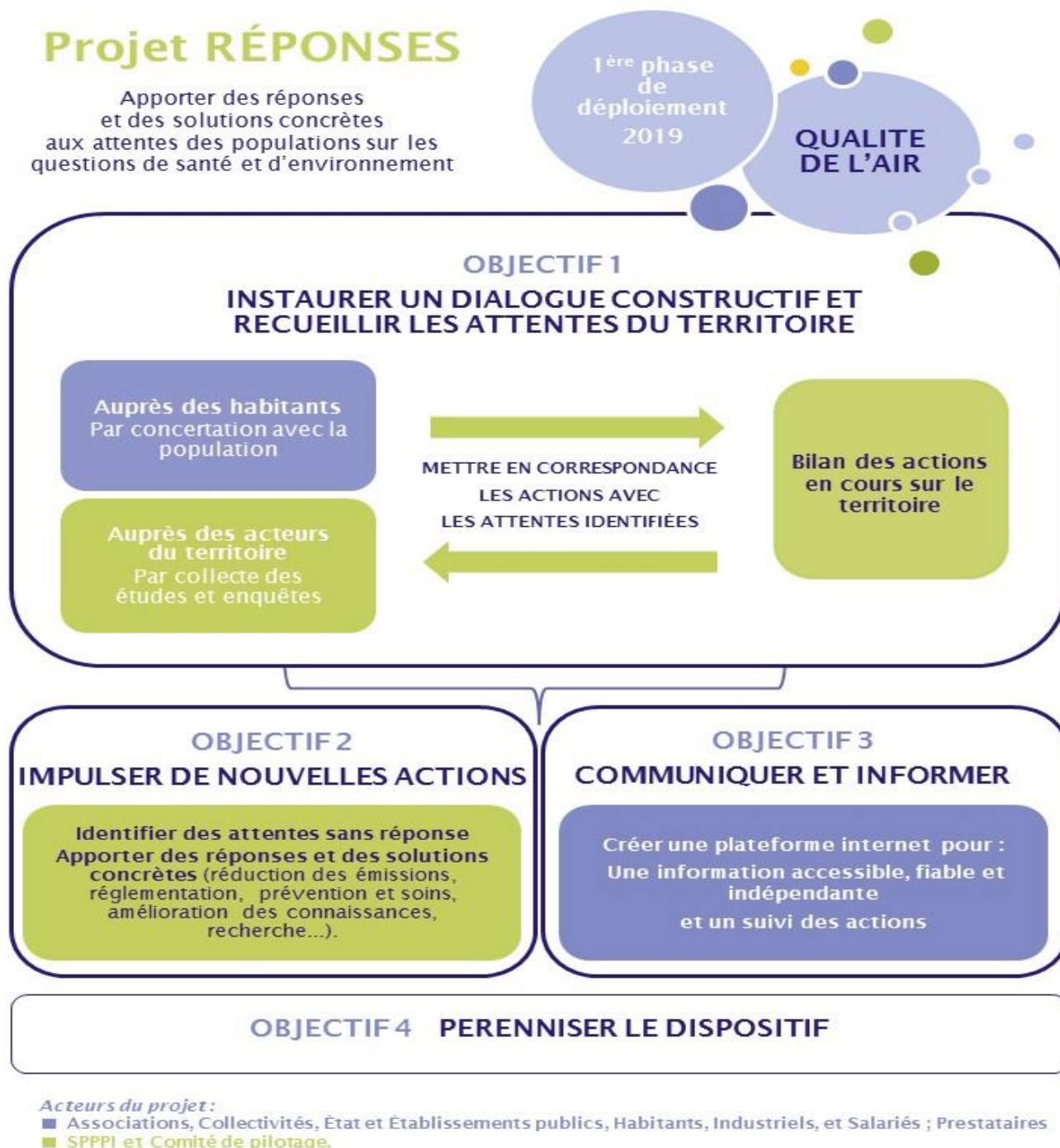
• CARACTÉRISTIQUES DU PROJET :

Le périmètre thématique du projet, dans la première phase de déploiement durant l'année 2019, est celui de la qualité de l'air en abordant le spectre des différentes sources de pollution (industrie, infrastructures de transports, densité urbaine, etc). Une fois le quatrième objectif atteint, à savoir la pérennisation du dispositif, le SPPPI PACA a pour ambition d'élargir le périmètre thématique en abordant d'autres thèmes comme notamment les sols, l'eau et l'alimentation.

Le projet est porté par une gouvernance collégiale, s'inspirant de la collégialité qui gouverne le SPPPI PACA. Il réunit au sein du Comité de pilotage les cinq collègues d'acteurs suivants :

- Associations : Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de FOS (ADPLGF), Fare Sud, Eco-Relais,

- Collectivités territoriales : Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Ville de Vitrolles, Ville de Fos-sur-Mer,
- État : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA), Agence Régionale de Santé (ARS PACA), Grand Port Maritime de Marseille (GPMM),
- Industriels : Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région (GMIF),
- Salariés : Confédération Générale du Travail (CGT), Force Ouvrière (FO).



Source : dossier de concertation

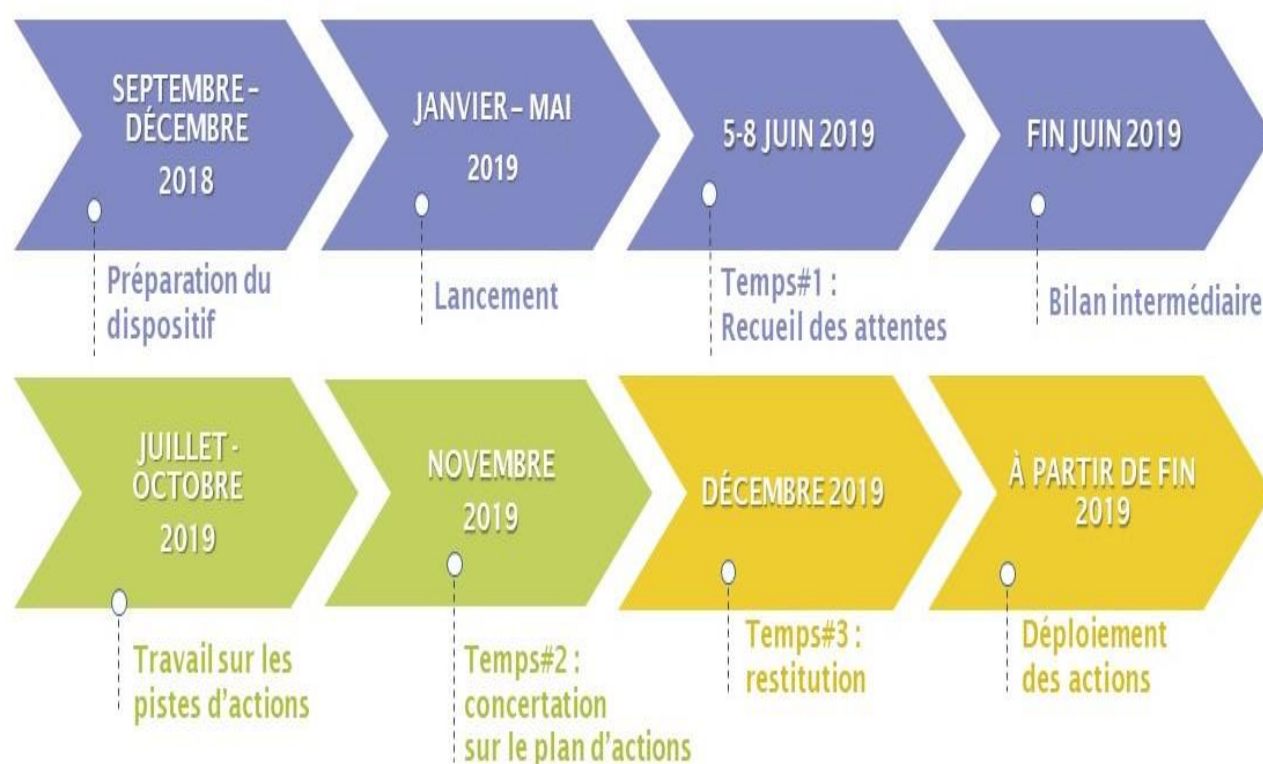
A ces cinq collègues s'adosent à titre d'experts/personnes qualifiées : le Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE), AtmoSud (Association de surveillance de la qualité de l'air, agréée par le Ministère de l'Environnement), l'Institut Écocitoyen pour la Connaissance des Pollutions (IECP) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Martigues.

Le financement du projet est tripartite (État et établissements publics, collectivités, industriels). Le plan de financement est le suivant :

- Industriels : 33 % (Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région),
- État et Établissements Publics : 33 % (ARS PACA et DREAL PACA, le Grand Port Maritime de Marseille),
- Collectivités : 33 % sous forme de demandes de subvention à projet (50 % demandés à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, 50 % demandés aux communes en fonction du nombre d'habitants. Le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a également participé).

• CALENDRIER DU PROJET :

La première phase de déploiement du projet, celle consacrée à la qualité de l'air, s'est déroulée au cours de l'année 2019 : du lancement en janvier en préparant le temps de recueil des attentes jusqu'au déploiement des actions à la fin de l'année.



Source : dossier de concertation

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Par courrier en date du 19 novembre 2018 de sa déléguée générale, Mme Gwénaëlle Hourdin, le SPPPI PACA a saisi la Commission nationale du débat public pour que soit désigné un garant dans le cadre d'une mission de conseil et d'appui méthodologique.
- Par décision N° 2018/116 en date du 5 décembre 2018, la Commission nationale du débat public a désigné Monsieur Xavier Derrien à cet effet (cf. ANNEXE 1).
- Dates de la concertation :
 - Recueil des attentes de la population, du 5 au 8 juin 2019 inclus,
 - Co-construction du plan d'actions, du 7 au 9 novembre 2019 inclus,
 - Présentation du plan d'actions le 12 décembre 2019.
- Aucun délai n'est requis pour la publication du bilan, dans le cadre d'une mission de conseil et d'appui méthodologique. Néanmoins, le garant a décidé de rendre le bilan le 27 janvier 2020, après avoir participé au comité de pilotage « bilan de la concertation » en date du 10 janvier 2020. Il sera publié sur le site de la Commission nationale du débat public (www.debatpublic.fr), et sur le site du SPPPI PACA (www.sppppi-paca.org).

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

La concertation a été réalisée sur le territoire des 21 communes de l'arrondissement d'Istres (cf. carte plus haut).

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 500 dossiers de concertation du maître d'ouvrage imprimés, diffusés dans les 21 mairies de l'arrondissement d'Istres.
- 21 registres de la concertation déposés dans les mairies des communes de l'arrondissement d'Istres, du 13 mai au 13 juin 2019 inclus, et des registres de la concertation « temps de la concertation » présents lors du premier temps de la concertation du 5 au 8 juin 2019 inclus à l'occasion des micro-trottoirs, des ateliers associatifs et des réunions forums.
- 14 lettres électroniques (« newsletter ») envoyées.

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- Recueil des attentes de la population, du 5 au 8 juin 2019 inclus :
 - 14 micro-trottoirs,
 - 8 ateliers associatifs,
 - 4 réunions-forums.
- Co-construction du plan d'actions, du 7 au 9 novembre 2019 inclus :
 - 3 réunions publiques.
- Présentation du plan d'actions et de la plateforme internet le 12 décembre 2019 :
 - Réunion publique de conclusion.

- **PARTICIPANTS :**

- Lors des événements publics :
 - Phase recueil des attentes, du 5 au 8 juin 2019 inclus :
 - 251 participants aux micro-trottoirs,
 - 71 participants aux ateliers associatifs,
 - 135 participants aux réunions-forums : 40 le 5 juin 2019 à Istres, 30 le 6 juin 2019 à Rognac, 40 le 7 juin 2019 à Châteauneuf-les-Martigues et 25 le 8 juin 2019 à Vitrolles.
 - Co-construction du plan d'actions, du 7 au 9 novembre 2019 inclus :
 - 33 participants à la réunion publique d'Istres le 07/11/19,
 - 8 participants à la réunion publique de Vitrolles le 08/11/19,
 - 29 participants à la réunion publique de Martigues le 09/11/19.
 - Présentation du plan d'actions et de la plateforme internet le 12 décembre 2019 : environ 200 participants à la réunion publique de Martigues.
- 4 073 vues des pages du site internet du SPPPI PACA consacrées au projet RÉPONSES, entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019.
- 170 contributions via le site internet du SPPPI PACA (« fiches attentes ») et l'adresse mail de la concertation : concertation@spppi-paca.org.

- 1 participation via le mail du garant, en date du 10 juin 2019.
- 225 réponses au questionnaire diffusé par le SPPPI PACA (via la newsletter), par les médias locaux et les acteurs du SPPPI PACA, du 9 janvier au 9 février 2019 inclus, afin de recueillir les préoccupations des habitants en matière de santé/environnement.
- 9 contributions (« fiches attentes ») sur les registres de la concertation déposés dans les mairies.
- 23 contributions (« fiches attentes ») sur les registres « temps de la concertation » présents lors de la phase recueil des attentes du 5 au 8 juin 2019 inclus.

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

La CNDP, par décision du 5 décembre 2018, m'a désigné en tant que garant. La lettre de mission adressée le 15 janvier 2019 par la Présidente de la CNDP a précisé les attentes concernant cette mission, en rappelant le cadre réglementaire, à savoir l'article L121-1 du Code de l'environnement qui confère à la CNDP une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme. L'action menée dans ce cadre s'inscrit dans le respect du principe du droit à l'information et à la participation du public reconnu par la réglementation française (Convention d'Aarhus, Charte de l'environnement, Code de l'environnement).

Mon rôle a donc consisté à accompagner et guider le SPPPI PACA dans l'élaboration et la définition de sa démarche de participation du public. J'ai également veillé à l'accessibilité, la clarté et la lisibilité des informations mises à disposition du public, ainsi qu'au bon déroulement de cette phase de concertation.

Ce travail s'est déroulé à plusieurs niveaux, et en différentes étapes :

- Réunions de travail avec l'équipe projet (Déléguée générale du SPPPI PACA et collaboratrices) et le prestataire du maître d'ouvrage pour la concertation (APESA/Neo Rama puis APESA/2 Concert),
- Participation à l'ensemble des Comités de pilotage concertation du projet RÉPONSES organisés par le SPPPI PACA, réunissant les 5 collègues et les experts/personnes qualifiées (01/02/19 ; 15/03/19 ; 04/04/19 ; 09/05/19 ; 20/06/19 ; 04/07/19 ; 09/09/19 ; 11/10/19 ; 18/11/19, 10/01/20),
- Participation à l'ensemble des réunions du Panel Citoyen organisées par le SPPPI PACA (02/03/19 ; 20/06/19 ; 23/11/19),
- Participation à la rencontre avec les élus du territoire organisée le 29/04/19 par le SPPPI PACA,
- Participation à la conférence de presse organisée le 09/12/19 par le SPPPI PACA,

- Participation à l'ensemble des 3 phases du processus de concertation avec la population :

- Recueil des attentes de la population, du 5 au 8 juin 2019 inclus :
 - atelier associatif de Berre l'Étang le 08/06/19,
 - 4 réunions-forums.
- Co-construction du plan d'actions (3 réunions publiques), du 7 au 9 novembre 2019 inclus.
- Présentation du plan d'actions et de la plateforme internet lors de la réunion publique du 12 décembre 2019.

- Entretiens individuels menés avec des acteurs locaux :

* Le Sous-Préfet d'Istres (M. Sénateur) le 09/08/19, suite aux échanges de courriers des 14 et 21 mai 2019 avec la Présidente de la CNDP (cf. ANNEXES 2 et 3),

* Le Directeur du Cyprès (M. Sacher) le 09/09/19,

* L'ensemble des membres du Comité de pilotage du projet RÉPONSES :

- AtmoSud : M. Mathiot le 22/02/19
- DREAL PACA : Mme Tourasse, Mme Lambert, M. Couturier et M. Lion le 14/03/19
- CGT : M. Murru le 20/03/19
- Fare Sud : M. Guérin le 21/03/19
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Mme Dhô-Fiandino et Mme Rivière le 23/04/19
- GMIF : M. Bayard le 23/04/19 et Mme Cubadda le 24/05/19
- Mairie de Fos-sur-Mer : Mme Jolivet et M. Desgres le 29/04/19
- ADPLGF : M. Moutet et M. Lalande le 29/04/19
- GPMM : Mme Planque le 30/04/19
- FO : M. Blanc le 30/04/19
- IECP : M. Chamaret le 30/04/19
- CEREGE : M. Noack le 03/05/19
- Eco-Relais : M. Tassy le 03/05/19
- ARS PACA : Mme Criado et Mme Morciano le 09/05/19
- CIAS du Pays de Martigues : Mme German-Labaume le 10/05/19
- Mairie de Vitrolles : Mme Taguelmint le 24/05/19.

Le travail mené avec le Comité de pilotage et l'équipe projet du SPPPI PACA, ainsi que le prestataire du maître d'ouvrage, a permis d'étoffer le dispositif de concertation tout en veillant au respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et d'argumentation, et ceci à plusieurs titres :

*** Définition du contenu du temps 1 de la concertation** (phase de recueil des attentes du 5 au 8 juin 2019 inclus) :

- Demande du garant à ce que soient organisés des temps de concertation format réunion publique pour accueillir le grand public, en plus des temps d'« aller vers » (micro-trottoirs) ou d'« inviter des participants présélectionnés » (ateliers associatifs). Cette demande a été acceptée. Ces temps d'échanges ont été organisés sous la forme de réunions forums, impliquant les participants notamment lors d'ateliers.
- Alors que le temps 1 de la concertation était prévu pour se tenir initialement du 20 au 23 mars 2019 inclus, le Comité de pilotage du 15 mars 2019 a acté son décalage au mois de juin 2019 ; ce décalage tardif a eu pour conséquence qu'une première version du dossier de concertation contenant le calendrier initial, ainsi que les documents de communication, ont été diffusés pendant quelques jours sur le site internet du SPPPI PACA, et relayés sur les réseaux sociaux alimentés par le maître d'ouvrage. J'ai demandé à ce que ces premières versions soient retirées ?
- La première version du dossier de concertation datant de mars 2019 comprenait une modification du périmètre territorial de la concertation du projet RÉPONSES, avec le retrait de la commune de Berre l'Étang des 21 communes du périmètre. J'ai demandé lors du Comité de pilotage du 15 mars 2019 que le périmètre territorial soit bien défini sous la forme initiale, à savoir les 21 communes de l'arrondissement d'Istres.

*** Définition des temps 2 et 3 de la concertation** (co-construction du plan d'actions du 7 au 9 novembre 2019 inclus, puis présentation du plan d'actions le 12 décembre 2019) :

J'ai demandé à ce que les salles prévues pour accueillir ces temps de concertation ne soient plus des salles mises à disposition par des communes, comme cela avait été le cas pour le temps 1 de la concertation, mais des salles « neutres » dans le parc privé, sur réservation du maître d'ouvrage. Le but de cette demande était de prévenir tout risque de « municipalisation » de la démarche de concertation à moins de six mois des élections municipales. Cette demande a également été acceptée.

*** Respect du calendrier annoncé de la démarche de concertation** du projet RÉPONSES :

Alors que le temps 1 de la concertation avait été décalé de mars à juin 2019, j'ai insisté auprès du maître d'ouvrage pour que le calendrier annoncé initialement (déploiement des actions fin 2019 suite à la présentation publique du plan d'actions) soit tenu et respecté.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

- **Les moyens pour s'informer :**

- * Le dossier de concertation du maître d'ouvrage (38 pages), diffusé dans les 21 mairies de l'arrondissement d'Istres et mis à disposition lors du temps 1 de la concertation « Recueil des attentes de la population », du 5 au 8 juin 2019 inclus, et du temps 2 « Co-construction du plan d'actions », du 7 au 9 novembre 2019 inclus. Il a également été mis à disposition du public en ligne sur le site internet du SPPPI PACA, sur les pages dédiées au projet RÉPONSES,
- * 14 lettres électroniques (« newsletter ») envoyées,
- * Le bilan du Temps 1 de la concertation (105 pages), diffusé en juillet 2019,
- * Le flyer A3 des actions du projet RÉPONSES (2 pages, cf. ANNEXE 4),
- * Le relais de l'ensemble des actions sur les réseaux sociaux du SPPPI PACA, comptes Twitter et LinkedIn,
- * Des communiqués de presse diffusés avant chaque temps de concertation,
- * De très nombreux articles de presse, émissions radio, vidéo en amont des temps de concertation, et après ces derniers pour les relayer, aussi bien dans la presse locale (La Provence, La Marseillaise, Marsactu, Maritima Médias, France Bleu Provence, DestiMed, France 3 Provence Alpes Côte d'Azur) que professionnelle (L'Usine nouvelle, Business, Les Nouvelles Publications économiques et juridiques),
- * Le relais des actions de concertation à venir, par les services communication de nombreuses communes de l'arrondissement d'Istres et par les membres du Comité de pilotage.

- **Les moyens pour participer :**

- * Les événements publics :

- Recueil des attentes de la population, du 5 au 8 juin 2019 inclus :
 - 14 micro-trottoirs à Saint-Chamas, Istres, Cornillon-Confoux, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Grans, Rognac, Port-de-Bouc, Carry-le-Rouet, Saint-Victoret, Le Rove, Ensuès-la-Redonne et sur les sites industriels de LyondellBasell, ArcelorMittal, Lavéra (KemOne, Naphtachimie, Petroineos),
 - 8 ateliers associatifs à Gignac-la-Nerthe, Marignane, Fos-sur-Mer, Grans, Saint-Mitre-les-Remparts, Martigues, Berre l'Étang, Sausset-les-Pins,
 - 4 réunions-forums à Istres, Rognac, Châteauneuf-les-Martigues, Vitrolles.
- Co-construction du plan d'actions, du 7 au 9 novembre 2019 inclus : 3 réunions publiques à Istres, Vitrolles et Martigues,
- Présentation du plan d'actions et de la plateforme internet le 12 décembre 2019 : réunion publique à Martigues.

- * les « fiches attentes » en ligne sur le site internet du SPPPI PACA, pages dédiées au projet RÉPONSES,
- * l'adresse mail de la concertation : concertation@spppi-paca.org,
- * l'adresse mail du garant, pour toute question relative au processus de concertation,
- * Le questionnaire diffusé du 9 janvier au 9 février 2019 inclus par le SPPPI PACA (via la newsletter), par les médias locaux et les acteurs du SPPPI PACA, afin de recueillir les préoccupations des habitants en matière de santé/environnement,
- * les 21 registres de la concertation déposés dans les mairies des communes de l'arrondissement d'Istres, du 13 mai au 13 juin 2019 inclus, et les registres de la concertation « temps de la concertation » présents lors du premier temps de la concertation du 5 au 8 juin 2019 inclus à l'occasion des micro-trottoirs, des ateliers associatifs et des réunions forums.
- * La constitution d'un panel citoyen : 65 citoyens volontaires ont rejoint le panel suite à un appel à candidature lancé dans la presse entre le 9 janvier et le 9 février 2019. Ce groupe référent a suivi le déroulé de la concertation en étant attentif à la conduite et à la fidélité du rendu de la concertation. Deux ateliers de travail du panel se sont tenus le 2 mars 2019 et le 20 juin 2019 pour contribuer au temps de recueil des attentes (temps 1 de la concertation). Suite à la tenue des trois réunions publiques du temps 2 de la concertation, du 7 au 9 novembre 2019 inclus, qui ont permis de tester le plan d'actions, un troisième atelier de travail du panel citoyen a eu lieu le 23 novembre 2019 pour améliorer le plan d'actions.

- **Déroulement :**

La concertation s'est déroulée dans un climat serein

Ce climat doit être analysé au regard du contexte local marqué par de nombreuses actions citoyennes de lutte contre la pollution de l'air autour de l'étang de Berre engagées sur le plan judiciaire, notamment par des adhérents ou des sympathisants de l'association ADPLGF (dépôt de plaintes contre X au pénal, plaintes au civil contre des industriels, et projet de plainte devant le tribunal administratif contre l'État), avec une forte médiatisation de ces actions tant au niveau local que national en lien avec la diffusion, le 15 octobre 2019 sur France 2, du documentaire d'Antoine Dreyfus et Yann Rineau « Fos-sur-mer : les révoltés de la pollution ».

Le fait que des membres du Comité de pilotage du projet RÉPONSES soient engagés dans la mise en œuvre de ces actions fortement médiatisées aurait pu faire craindre un climat en interne peu propice à la mise en œuvre de cette phase de concertation. Or, l'ensemble des acteurs du Comité de pilotage a travaillé dans le même sens, tout en gardant le portage d'actions propres en dehors du travail commun dans le cadre du projet RÉPONSES, ce qui a permis que les temps de concertation aient pu se dérouler dans un climat constructif.

A cet égard, il faut souligner la tenue, le 12 décembre 2019 à Martigues, de la très réussie réunion de restitution de l'ensemble du projet, réunissant le grand public et les acteurs du territoire. Etait présent à cette occasion M. Denis Bard, Professeur honoraire de l'École des Hautes Études en Santé Publique, administrateur de la

Société Francophone de Santé Environnement, en tant que grand témoin afin d'apporter son expertise en santé/environnement et porter un regard sur le travail accompli.

Une participation quantitative modeste

Pour un territoire de plus de 300 000 habitants, la participation a été modeste sur le plan quantitatif : plus de 600 contributions lors du temps 1 de la concertation (recueil des attentes, du 5 au 8 juin 2019 inclus), 70 participants au temps 2 de la concertation pour tester le plan d'actions du 7 au 9 novembre 2019 inclus et environ 200 participants le 12 décembre 2019 pour la restitution du plan d'actions et la présentation de la plateforme internet.

Les registres papier n'ont pas fait l'objet d'une forte participation de la population (9 contributions dans les 21 registres déposés dans les mairies et 23 contributions dans les registres présents lors du temps 1 de la concertation).

Les outils dématérialisés ont été davantage utilisés, toutefois dans des proportions modestes (225 réponses au questionnaire destiné à recueillir les préoccupations des habitants en matière de santé/environnement, 170 contributions recueillies via le site internet du SPPPI PACA et l'adresse mail de la concertation).

Peu de jeunes

Le public des collégiens et lycéens s'est peu mobilisé lors des temps de concertation.

Un public investi

Sur le plan qualitatif, la participation a été très positive. Les contributions formulées notamment lors du temps 1 de recueil des attentes du mois de juin 2019 ont été détaillées. Les participants ont été force de propositions.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

La concertation avec la population mise en œuvre dans le cadre du projet RÉPONSES n'avait pas pour finalité de donner un avis sur un projet d'aménagement, mais d'apporter des réponses et des solutions concrètes aux attentes des populations sur les questions de santé et d'environnement.

L'analyse qui suit intègre donc cet attendu, et vise à évaluer le processus de concertation dans le cadre d'un bilan prenant en compte les réponses apportées au regard des attentes exprimées.

Une défiance qui s'exprime de prime abord

Lors de la première phase de la concertation (recueil des attentes) qui s'est tenue en juin 2019 sont apparues fortement des expressions de défiance vis-à-vis d'une démarche (« encore une ») portées par les acteurs locaux et visant à aborder la question de la qualité de l'air. Etait d'emblée questionnée la crédibilité de la démarche.

Le processus de concertation mis en œuvre, dont l'ampleur, la temporalité et l'ambition étaient nouvelles pour ce territoire, a, sur ce point, permis de renouer un dialogue, de tisser des liens de confiance.

120 attentes émanant de la population

La synthèse de la phase 1 de la concertation a permis de faire émerger 120 attentes qui ont été classées en 6 thématiques :

- surveiller et réglementer,
- améliorer la qualité de vie et la santé,
- réduire les émissions de pollutions,
- informer et sensibiliser,
- faire évoluer le territoire,
- agir et s'impliquer.

Un plan d'actions mis en œuvre dans le cadre d'un dispositif en ligne

Le plan d'actions présenté le 12 décembre 2019, prenant la forme d'un arbre à 6 branches correspondant aux 6 thématiques (cf. ANNEXE 4), détaille les actions qui répondent à l'ensemble des attentes. 60 % de ces actions sont déjà en place et 40 % sont des actions nouvelles. Les actions déjà en place sont néanmoins réintégrées dans le cadre global de la démarche et « labellisées » RÉPONSES. Elles bénéficient du dispositif de suivi et d'évaluation qui sera mis en œuvre à partir de 2020.

Ce plan d'actions est intégré à une plateforme internet spécifique, accessible à l'adresse : www.dispositif-reponses.org.

AVIS DU GARANT SUR LE DEROULÉ DE LA CONCERTATION

La perception que le garant a de la qualité de cette concertation doit être analysée au regard des quatre interrogations suivantes :

- Le public a-t-il été suffisamment informé du projet, de ses enjeux, de ses caractéristiques et de ses impacts ?
- Le public a-t-il pu s'exprimer ?
- Le public a-t-il obtenu des réponses satisfaisantes à ses questions, lui permettant de formuler des remarques, faire des suggestions et donner son avis sur ce projet ?
- La concertation a-t-elle permis de mettre en exergue des points de convergence et de divergence ?

Ce processus de concertation a permis, de manière complète et détaillée, de bien informer le public sur le projet RÉPONSES.

Le public qui a participé à cette concertation s'est saisi des différentes possibilités qui lui étaient offertes pour s'exprimer. Néanmoins, certaines parties du territoire concerné, notamment la partie septentrionale de l'étang de Berre, ont fait l'objet d'une participation plus faible de la part de la population.

Il faut également mentionner le fait que le temps long d'une telle concertation engagée sur toute une année a pu rendre complexe l'appropriation du sujet par des participants venant pour la première fois au temps 2 de novembre 2019 ou bien au temps 3 de décembre 2019. Ces « néoparticipants » ont eu, pour certains, des difficultés à intégrer le cadre et les attendus de la concertation, sans avoir participé au temps 1 de la concertation du mois de juin 2019 consacré au recueil des attentes.

L'une des particularités de cette concertation réside par ailleurs dans le fait que le but même du projet soumis à concertation est d'apporter des réponses et des solutions concrètes aux attentes des populations sur les questions de santé et d'environnement. De ce fait, si les 120 attentes formulées par le public ont bien été prises en compte de manière convergente, et retranscrites dans les actions présentées le 12 décembre 2019, l'évaluation même du degré de satisfaction des réponses apportées aux questions du public ne pourra être complètement présentée que lorsque les actions auront pu se mettre en œuvre, et faire elles-mêmes l'objet d'une évaluation sur le fond.

Il nous semble donc que ce processus de concertation gagnerait à se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions, sur le volet de la qualité de l'air.

RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le garant formule les trois recommandations suivantes à l'attention du maître d'ouvrage :

- **Poursuivre des temps de concertation dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du projet RÉPONSES sur la thématique de la qualité de l'air**

Il s'agira de répondre à la demande formulée par le public de suivi et d'évaluation du plan d'actions issu de la phase de concertation initiale visant à recueillir l'avis de la population, afin que tout le travail engagé dans ce cadre puisse faire l'objet d'un regard du public sur la mise en œuvre des réponses concrètes apportées.

Ces temps de concertation avec le public devront être phasés dans le temps et territorialisés, afin de prendre en compte les spécificités infraterritoriales de ce territoire regroupant les 21 communes de l'arrondissement d'Istres. La notion de territoire pourra aussi bien regrouper, en fonction des actions concernées, des territoires communaux ou infra-communaux, que des sites industriels spécifiques.

- **Mettre en place une instance pérenne de concertation avec les citoyens dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du projet RÉPONSES sur la thématique de la qualité de l'air**

La mise en place du panel citoyen lors des temps de concertation de l'année 2019 a été un vrai plus pour la démarche d'élaboration du plan d'actions sur la qualité de l'air. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dernier, il conviendra pour le maître d'ouvrage de pérenniser une telle instance de concertation avec les citoyens tout en s'interrogeant sur son format (recrutement, modalités de fonctionnement et d'association aux instances collégiales du SPPPI PACA ...).

- **Mettre en place un dispositif de garantie de la concertation post définition du plan d'actions du projet RÉPONSES sur la thématique de la qualité de l'air**

Eu égard aux forts enjeux de ce territoire liés à la thématique santé/environnement, concernant notamment la qualité de l'air, aux fortes attentes de la population exprimées lors de ce processus de concertation mis en place durant toute l'année 2019, ainsi qu'à la richesse mais également la complexité émanant du fonctionnement collégial du projet RÉPONSES, il semble important que le SPPPI PACA puisse continuer à être accompagné en 2020 par un garant de la concertation désigné par la CNDP dans le but de poursuivre la mission de conseil et d'appui méthodologique durant la mise en œuvre du plan d'actions du projet RÉPONSES consacré à la thématique de la qualité de l'air.

Le 27 janvier 2020

Xavier Derrien
Garant de la concertation

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : DECISION DE LA CNDP N° 2018/116 EN DATE DU 05 DECEMBRE 2018
- ANNEXE 2 : COURRIER DE LA PRESIDENTE DE LA CNDP AU SOUS PREFET D'ISTRES EN DATE DU 14 MAI 2019
- ANNEXE 3 : COURRIER DU SOUS PREFET D'ISTRES A LA PRESIDENTE DE LA CNDP EN DATE DU 21 MAI 2019
- ANNEXE 4 : PRESENTATION DES ACTIONS LORS DE LA REUNION PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2019 - FLYER

ANNEXE 1



SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018

DÉCISION N° 2018 / 116 / S3PI PACA / 1

PROJET RÉPONSES «Réduire les pollutions en santé environnement» autour de l'étang de Berre (13)
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le courrier du 19 novembre 2018 de Madame Gwénaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI PACA, demandant à la CNDP de désigner un garant pour une mission de conseil et d'appui méthodologique,

Considérant que :

- l'objectif du projet est d'apporter des réponses et des solutions concrètes aux attentes des populations sur les questions de santé et d'environnement autour de l'étang de Berre,
- l'objectif est d'instaurer un dialogue constructif entre les parties prenantes et les habitants,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

Monsieur Xavier DERRIEN est désigné pour apporter conseil et appui méthodologique au Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles Provence Alpes Côte-d'Azur, dans le cadre de la mise en œuvre du projet RÉPONSES.

La Présidente

Chantal JOUANNO

ANNEXE 2



LA PRÉSIDENTE

Paris, le 14 MAI 2019

Monsieur le Sous-Préfet,

Monsieur Xavier DERRIEN, a été désigné en tant que garant chargé d'une mission d'appui et de conseil auprès du S3PI PACA dans le cadre de la concertation menée sur le projet REPONSES (Réduire les pollutions en santé environnement autour de l'étang de Berre). Cette désignation s'est faite à la demande du maître d'ouvrage qui cherchait un appui méthodologique pour cette concertation.

Afin d'apporter une réponse adaptée au maître d'ouvrage, M. DERRIEN a réalisé une première analyse de contexte, comme pour toute mission de garant. Il a ainsi mené une première phase de rencontre des 5 collègues constitutifs du Comité de pilotage du projet REPONSES, les experts et les personnalités qualifiées. Il souhaitait ensuite approfondir cette connaissance du contexte local, indispensable à sa mission de conseil dans la phase de préparation de la concertation.

M. DERRIEN a été très surpris cependant de ne pas avoir été associé à la réunion d'information sur la pollution de l'air dans le secteur de l'étang de Berre que vous avez organisée avec l'ensemble des acteurs du territoire, le 28 mars 2019. Sur un sujet aussi sensible l'apport d'un tiers garant au dispositif de concertation est très positif. Je vous remercie donc de veiller à son association à toutes les démarches que vous pourriez initier autour de ce projet très sensible.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette demande et vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal Jouanno

ANNEXE 3



Sous-Préfecture d'Istres
Bureau de l'économie, de l'emploi
et de l'environnement
L. Bernard
laure.bernard@bouches-du-rhone.gouv.fr
04-42-86-57-40

Istres, le 21 MAI 2019

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité appeler mon attention par courrier du 14 mai dernier sur la désignation de Monsieur Xavier DERRIEN en qualité de garant, pour assurer une mission d'appui et de conseil dans le cadre de la concertation REPONSES pilotée par le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI PACA). Vous m'indiquez que M. DERRIEN s'est déclaré surpris de ne pas avoir été associé à la réunion d'information sur la pollution de l'air dans le secteur de l'étang de Berre qui s'est tenue le 28 mars 2019.

Je souhaite tout d'abord vous préciser que cette réunion, qui relève d'un processus d'information régulière des acteurs du territoire sur les actions menées par les services de l'État en matière d'amélioration de la qualité de l'air, ne s'inscrit pas en tant que telle dans le processus de concertation du S3PI PACA.

Je reste néanmoins attentif à vos observations et puis vous assurer que M. DERRIEN sera dorénavant invité aux prochaines séances amenées à se tenir sur ce sujet. Je me tiens également à sa disposition pour échanger sur le projet REPONSES.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Respectueusement à vous.

Le Sous-Préfet d'Istres


Jean-Marc SÉNATEUR

Madame la Présidente de la
Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

ANNEXE 4

QUELQUES EXEMPLES

**PROGRAMME INDUSTRIEL DE SURVEILLANCE DES POLLUTIONS****ATMOSUD**

Intensification du suivi des pollutions autour des sites industriels avec 24 capteurs de mesure dédiés

**CONSULTATION DU RISQUE : PATHOLOGIES LIÉES AUX EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENTALES****CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL DU PAYS DE MARTIGUES, AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ & CONSEIL RÉGIONAL**

Au centre de consultations médicales de Port-de-Bouc depuis le 1er septembre 2019

**RÉDUCTION DES POLLUANTS D'INTÉRÊT SANITAIRE****ÉTAT (DREAL), 14 INDUSTRIELS**

Une réglementation et des actions novatrices sur le pourtour de l'étang de Berre pour intensifier la réduction des émissions de polluants

**DES OUTILS D'INFORMATIONS DÉDIÉS****GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE, GROUPEMENT MARITIME ET INDUSTRIEL DE FOS ET DE SA RÉGION**

Réactivation de ZIP-COM (été 2019) et mise en place d'«Allo Industrie» pour mieux informer les populations (2e trimestre 2020)

**FAIRE ÉVOLUER LE TERRITOIRE****MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE**

Améliorer le réseau métropolitain de transport

**VIGILANCE SUR LE SUIVI DES ACTIONS****ADPLG, ECORELAIS, FARE SUD, CGT, FORCE OUVRIÈRE**

Implication dans le comité de pilotage et suivi des résultats

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.dispositif-reponses.org





244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr